

Règlement intérieur ALSH 2025 2026

HORAIRES

Arrivée : de 13h30 à 14h (sauf si sorties spécifiées)

L'adulte signale l'arrivée de l'enfant auprès des animateurs.

Après 14h, les enfants pourront se voir refuser l'accès au centre pour des questions d'organisation des activités.

Départ : De 16h30 à **18h maximum**

L'adulte signale le départ de l'enfant auprès des animateurs

L'enfant ayant une autorisation écrite, pourra partir seul, **après avoir signalé son départ** auprès des animateurs.

Un **départ est définitif** et lève la responsabilité des animateurs.

RÉSERVATIONS

Les réservations se font à l'accueil **2 semaines avant chaque période**, pour les vacances scolaires et mercredis.

Les taux d'encadrement ne pouvant pas être dépassés, un enfant non inscrit pourra être refusé.

L'accueil et les animateurs gèrent les listes d'attente, et vous informeront si une place se libère.

En cohérence avec le projet pédagogique de l'accueil de loisirs, nous privilégions une présence continue des enfants durant la période. De ce fait, l'équipe se réserve le droit d'annuler la réservation d'une sortie si votre enfant est absent plus de la moitié de la période (sauf raison médical sur présentation de justificatif).

ABSENCES

Toute absence doit être signalée à l'accueil de La Source uniquement, par téléphone **05 56 34 94 10** ou mail **lasource@ville-lehaillan.fr**.

Un avoir pourra être accordé seulement si le délai de prévenance de **7 jours (avant 18h)** est respecté, ou sur présentation d'un justificatif médical.

UTILISATION D'IMAGES

Les images et vidéos des activités sont utilisées pour illustrer l'activité du centre.

Si vous avez refusé l'utilisation des images de votre enfant, il sera flouté sur des images publiées.

OBJETS PERSONNELS

Les objets, jeux et jouets amenés au Centre sont sous la seule responsabilité des enfants, le Centre ne sera en aucun cas responsable de leur détérioration ou de leur perte.

Les **téléphones sont interdits** sur le Centre pour tout enfant en primaire, et restent sous la responsabilité unique des collégiens et lycéens qui les emmènent. Nous vous demandons de rappeler à votre collégien que leurs usages doivent être limités durant leur présence à la Source, pour cela merci de privilégier l'accueil de la Source pour les joindre.

Les goûters sont prévus pour les enfants inscrits. Merci de ne pas leur donner de friandise en complément pour veiller à leur équilibre alimentaire et à l'équité entre eux.

Je soussigné(e).....
atteste avoir pris connaissance des informations ci-dessus, m'engage à les respecter et à les faire respecter par mes enfants.

Fait à le ... /...../

Signature :